

Le Centre de Loisirs de Neuchâtel devient une Fondation

L'Assemblée générale de l'Association du Centre de Loisirs de Neuchâtel, réunie le mercredi 17 juin 2026, a voté à l'unanimité des membres présent.e.s la dissolution de l'association fondée en 1964 et le transfert de l'intégralité de son patrimoine – actifs, passifs, activités et contrats de travail – à une nouvelle entité créée le lendemain même devant notaire : la Fondation du Centre de Loisirs de Neuchâtel. Cette transformation juridique, sans rupture opérationnelle, marque une étape importante dans l'histoire de l'institution.

62 ans d'engagement et de succès

Fondée en 1964 sur l'impulsion du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, l'Association du Centre de Loisirs de Neuchâtel a accompagné des générations de jeunes. Avec un budget annuel devenu important (1,7 millions en 2025), une présence sur plusieurs communes (Neuchâtel et Boudry) et des mandats communaux et cantonaux dans l'animation socioculturelle, le travail social hors murs, la médiation urbaine et dans le domaine de la santé mentale, l'institution s'est fortement développée ces dernières années.

La résolution adoptée ce mercredi 17 juin 2026 par l'Assemblée générale était claire : la dissolution de l'association a été votée sous la condition suspensive que la fondation voie le jour et qu'elle puisse reprendre l'ensemble du patrimoine, des activités et des collaborateurs.ice.s. Cette condition a été remplie dès le lendemain matin : le 18 juin 2026, la Fondation du Centre de Loisirs de Neuchâtel a été officiellement constituée devant notaire.

« Même si elle n'est pas anodine sur les plans symbolique et émotionnel, la dissolution de l'association n'est pas la fin d'une aventure. C'est la suite d'une belle histoire, menée par beaucoup de personnes qui se sont engagées durant ces 62 ans. Nous passons aujourd'hui en fondation pour protéger ce qui a été bâti sur la durée et pour permettre à notre institution de continuer à se développer. »

Stefan Lauper, président de l'Association du Centre de Loisirs et de la Fondation.

Offrir un cadre stable et pérenne

Cette nouvelle forme juridique doit garantir l'affectation irrévocable du patrimoine du Centre de Loisirs à un but d'utilité publique. Elle offre un cadre stable et pérenne pour accompagner la suite de l'histoire, pour permettre d'accepter d'éventuels nouveaux mandats et pour recevoir d'éventuels dons ou legs.

Pour garantir la santé et le bon fonctionnement d'une institution, il s'agit de mettre en place des mesures à l'interne. En plus du contrôle par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et de la révision des comptes par une fiduciaire agréée, la Fondation du Centre de Loisirs sera gérée par un Conseil de fondation investi et compétent, ainsi que par une direction, dotée de compétences étendues elle aussi, et dont la formation continue répond aux exigences de la fonction. Dans un souci de transparence, les rapports d'activité et de révision des comptes seront rendus publics. Les Collectivités publiques qui financent l'institution ont la possibilité, garantie par les statuts, d'assister à l'ensemble des séances du Conseil de fondation si elles le souhaitent.

Une transition sans rupture

Si la transformation est juridique, celle-ci n'entraîne aucun changement sur le plan opérationnel. Le Conseil de fondation sera composé de membres toutes et tous issu.e.s de l'actuel Comité de l'association, avec la même composition de son Bureau. La direction, constituée d'un directeur et d'un adjoint, reste inchangée. L'ensemble du personnel, qui a pleinement adhéré au projet, est transféré à la nouvelle fondation, sans modification des conditions de travail. La mission, les valeurs

et l'identité de communication demeurent. Enfin, les Communes de Neuchâtel et de Boudry, ainsi que le Canton de Neuchâtel, via son Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), ont confirmé officiellement leur accord et leur soutien à cette évolution institutionnelle.

A noter encore que, si le modèle associatif est remplacé, la participation est une valeur centrale inscrite dans l'ADN du Centre de Loisirs et gravée dans les statuts de la nouvelle fondation. Son action se veut ouverte, inclusive, transparente et continuera de favoriser l'expression des besoins et des attentes des populations concernées.

« Sur le terrain, pour les jeunes et les équipes, rien ne change ! Cette transformation nous donne les moyens de poursuivre notre action, de la même manière et avec les mêmes valeurs, avec un cadre institutionnel adapté à ce que nous sommes devenus et dans le respect de l'histoire du Centre de Loisirs »

Michaël Frascotti, directeur

Prochaines étapes

Le Registre du commerce du canton de Neuchâtel procédera dans les prochains jours à la radiation de l'Association du Centre de Loisirs de Neuchâtel et à l'inscription de la Fondation du Centre de Loisirs de Neuchâtel. Le transfert de l'ensemble des actifs et passifs sera ainsi formalisé.

Pour les bénéficiaires, les jeunes et les partenaires, la continuité des activités est totale. L'équipe s'apprête à animer les diverses fêtes de la jeunesse, à valoriser le travail de ses ateliers en fin d'année scolaire et à assurer son dispositif Hors Murs durant tout l'été. Plus particulièrement, cet été verra se déployer le projet 2000-SPARK, 28 jours d'activités sportives, culturelles et artistiques, dans l'annexe de la patinoire de Neuchâtel et sur le Quai Robert-Comtesse, destinées à toutes et tous les jeunes de la région. Un ambitieux projet, récemment primé par le prix Sport et Culture de la Région Littoral Neuchâtel, qui sera porté par la Fondation du Centre de Loisirs de Neuchâtel, en partenariat avec l'Association SPARK-InnovAction et avec le soutien du Canton et de la Ville de Neuchâtel.

Contact

Centre de Loisirs de Neuchâtel

Tél. 032 725 47 25 | info@cdlneuchatel.ch | www.cdlneuchatel.ch

Michaël Frascotti, Directeur

Tél. 079 300 03 52 | michael@cdlneuchatel.ch

Photos libre de droit. Crédit : Fabrice Chapuis



De gauche à droite : Michaël Frascotti, directeur, Stefan Lauper, président et Carole Aubert, vice-présidente



Résolution validant la dissolution de l'Association du Centre de Loisirs et la création de la Fondation du Centre de Loisirs votée à l'unanimité des membres présent.e.s.